



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service police de l'eau
et des milieux aquatiques**

Bureau de la ressource en eau

Affaire suivie par : Christophe ARRUTI
Tél : 05 58 51 30 74
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

26 NOV. 2021

Madame la directrice,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception à la date du 28 octobre 2021 de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante : travaux de sauvetage de l'étang de la Forge par curage et vidange.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- l'autorisation loi sur l'eau
- l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice départementale

Nadine CHEVASSUS

Madame la directrice
Groupement forestier de la Compagnie des Landes
1225 route d'Escource
40200 PONTENX-LES-FORGES